



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 juillet 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90061**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 699 782, situé sur le chemin de Wexford, dans les zones F-49, F-84 et RU-85, vise la construction d'un garage détaché dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un garage détaché est de 80 % de la superficie au sol du bâtiment principal. De plus, ce même article prescrit aussi qu'un garage détaché ne peut être implanté totalement en cour avant. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté qui présente les éléments dérogatoires suivants :

- La superficie au sol du garage détaché serait de 105,84 mètres carrés, ce qui représente 81,45 % de la superficie au sol du bâtiment principal ;
- Le garage détaché serait totalement implanté en cour avant du terrain, soit à une distance de 37,62 mètres de la cour avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE JUIN 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie